



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/44/420/Add.1
17 octobre 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-quatrième session
Point 99 de l'ordre du jour

QUESTION DU VIEILLISSEMENT

Rapport du Secrétaire général

Additif

Rapport de la réunion de personnalités : stratégies internationales de collecte de fonds pour le vieillissement (18-19 septembre 1989)

1. Conformément au Plan d'action international sur le vieillissement (chap. VI.B) et aux résolutions A/42/51 et A/43/93 de l'Assemblée générale, en date respectivement du 30 novembre 1987 et du 8 décembre 1988, le Secrétaire général a convoqué une réunion de personnalités au Siège de l'Organisation des Nations Unies, les 18 et 19 septembre 1989, pour mettre au point une stratégie internationale de collecte de fonds pour financer les politiques et programmes relatifs au vieillissement de la population. Cette réunion était coparrainée par l'American Association of Retired Persons, HelpAge International, l'Association internationale de gérontologie et la Fédération internationale de la vieillesse.
2. L'ordre du jour de la réunion portait sur les incidences qu'a le vieillissement de la population mondiale sur les politiques et les programmes, la situation internationale actuelle en matière de financement et des recommandations pour une stratégie internationale de collecte de fonds pour les activités concernant le vieillissement. Le Secrétaire général a prononcé une allocution devant la réunion le 18 septembre 1989, et le Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne l'a présidée. On trouvera ci-après la liste des participants.
3. On trouvera en outre ci-après un résumé des résultats de la réunion.
4. L'Assemblée mondiale sur le vieillissement, dans le Plan d'action international sur le vieillissement, a établi des politiques et des programmes pour traiter de la question du vieillissement de la population. La question du financement de ces politiques et programmes n'avait toutefois pas été

convenablement résolue. A l'heure actuelle, il y a un gouffre entre les besoins des personnes âgées et les ressources disponibles pour les satisfaire. Il est temps d'accorder l'attention voulue à ce problème.

5. Une stratégie efficace pour résoudre les problèmes de financement devrait reposer sur la collaboration entre les gouvernements, les organisations non gouvernementales et le secteur privé. Des fonds devraient pouvoir être obtenus auprès du secteur privé puisque le vieillissement de la population a ouvert un marché en expansion. Pour tirer parti de cette source potentielle de ressources, une organisation souple est toutefois nécessaire.

6. Plusieurs facteurs devront être réunis si l'on veut obtenir des fonds auprès du secteur privé :

- a) Un rendement visible des investissements;
- b) Des stratégies efficaces pour valoriser la question du vieillissement, en particulier en mettant en avant le marché potentiel que représentent les personnes âgées et les besoins de celles-ci;
- c) La participation tant des bailleurs de fonds que des bénéficiaires de façon qu'ils collaborent pour la collecte de fonds;
- d) Une meilleure prise de conscience par le public du potentiel productif des personnes âgées.

7. Le secteur privé ne poursuivra son effort de financement que si la continuité des projets est assurée, ce qui a le plus de chances d'arriver si le gouvernement y participe. Le gouvernement et le secteur privé doivent donc coopérer à la fois au niveau de la conception, de l'exécution et du financement des projets.

8. La nouvelle organisation de collecte de fonds n'est pas censée entrer en concurrence avec les organismes de collecte de fonds ou de services existants, nationaux ou internationaux, dans le domaine du vieillissement. Elle doit être considérée comme un moyen d'élargir la base de ressources grâce à l'apport d'une structure complémentaire et non pas de remplacement.

9. Toute nouvelle organisation doit commencer modestement, mais elle doit aussi disposer du potentiel organisationnel voulu pour pouvoir devenir une organisation vraiment internationale, dotée d'une structure fédérale et de bureaux nationaux décentralisés.

10. L'Organisation des Nations Unies peut contribuer à la nouvelle organisation de collecte de fonds de diverses façons, notamment :

- a) En lui accordant son patronage, ce qui lui conférerait dans le monde entier, en particulier dans les pays en développement, la légitimité et l'autorité morale voulues;
- b) En menant en permanence des activités de suivi et de surveillance de façon à identifier les besoins liés au vieillissement, à l'échelle mondiale;

/...

c) En poursuivant ses efforts en vue d'une meilleure sensibilisation, à l'échelle mondiale, aux problèmes du vieillissement, et ce par le biais des systèmes de présentation de rapports à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social.

11. Pour réagir de façon adéquate face au vieillissement de la population mondiale, il faut :

a) Accorder un rang de priorité plus élevé au vieillissement de la population dans les programmes politiques mondiaux et nationaux;

b) Intégrer la question du vieillissement au programme international de développement, notamment à la stratégie internationale du développement pour la quatrième décennie des Nations Unies pour le développement;

c) Projeter une attitude positive vis-à-vis du vieillissement et des personnes âgées;

d) Combler le fossé entre les besoins et les ressources.

Conclusion

12. La réunion a adopté la déclaration ci-après :

"1. La présente réunion, convenant qu'il est souhaitable et urgent de mettre en place une fondation internationale indépendante sur le vieillissement sous le patronage de l'Organisation des Nations Unies, désigne une équipe de travail pour étudier la faisabilité d'une telle fondation et élaborer des recommandations concernant son nom, son mandat, sa structure, son administration, la collecte de fonds et autres fonctions;

2. L'équipe de travail sera composée initialement des personnes suivantes :

M. Everaldo Compton, Président

L'Ambassadrice Julia Alvarez

M. Horace Deets (American Association of Retired Persons)

M. Sharad Gokhale

M. Mark Gorman (HelpAge International)

M. Alain Gillette

Mme Alicia Spaulding Paolozzi

Représentante de l'Office des Nations Unies à Vienne

L'équipe de travail fera appel à d'autres personnes, si nécessaire, pour s'acquitter de ses fonctions.

3. Pour ses travaux, l'équipe de travail tiendra compte des points exposés dans le document joint (Fondation internationale du vieillissement : points à examiner; voir annexe).

4. L'équipe de travail soumettra dès que possible, mais pas plus tard qu'en mars 1990, une proposition initiale qui sera examinée immédiatement par une nouvelle réunion de personnalités.

/...

ANNEXE

Fondation internationale du vieillissement : points à examiner

L'équipe de travail mise en place par la réunion de personnalités est priée d'établir un schéma pour la fondation internationale du vieillissement proposée. Pour l'établissement de ce schéma, l'équipe de travail devrait prendre en considération, notamment, les éléments ci-après. Ces éléments, qui découlent des débats de la réunion, ne sont pas censés être exhaustifs.

1. Objet - La fondation a principalement pour objet d'accroître considérablement le flux de ressources allant vers les programmes consacrés au vieillissement dans le monde en mettant à contribution de nouvelles sources de financement. L'accent devrait être mis sur des projets pratiques et rentables. La fondation devrait tirer parti, au maximum, de l'expertise et de l'expérience des organisations internationales et nationales existantes déjà actives dans ce domaine, afin d'éviter les doubles emplois et d'utiliser au mieux les ressources déjà disponibles.
2. Forme - Dans le cadre d'une fondation internationale sous le patronage de l'Organisation des Nations Unies, l'équipe de travail devrait envisager diverses formes d'organisation. Quelle que soit la forme retenue, l'organisation devrait : a) être simple, rentable, et adaptée à ses fonctions; b) permettre de toucher le plus possible d'organisations dans le domaine du vieillissement; et c) être suffisamment souple pour pouvoir évoluer (par exemple, éventuellement dans le sens d'une structure fédérale décentralisée faisant intervenir divers lieux géographiques).
3. Lieu d'implantation - L'équipe de travail devrait proposer un lieu pour l'implantation du siège de la fondation.
4. Financement - L'équipe de travail devrait explorer les possibilités de financement de diverses sources, y compris les gouvernements, les sociétés, les particuliers et les institutions charitables, et voir si un panachage de mécanismes de financement est souhaitable ou possible.
5. Relations avec l'Organisation des Nations Unies - L'équipe de travail devrait examiner la nature du patronage de l'Organisation des Nations Unies et les relations de travail avec cette dernière.
6. Rapports avec les secteurs public et privé - L'équipe de travail devrait recommander les modalités des relations de travail entre la fondation et les gouvernements, le secteur privé et le secteur non lucratif.
7. Lancement - L'équipe de travail devrait élaborer une stratégie, y compris un calendrier et des propositions pour le financement de la phase initiale, qui permettrait à la fondation d'être opérationnelle et d'avoir un programme en place d'ici à 1992."

/...

ANNEXE

Liste des participants

M. Yousef Seyyid Abdulai	Directeur général du Fonds de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole pour le développement international
Mme Julia Tavares de Alvarez	Ambassadrice, représentant suppléant auprès de l'Organisation des Nations Unies, République dominicaine
M. Christopher Beer	Président de HelpAge International
M. Derek J. Chadwick	Directeur de la Fondation Ciba
M. Everaldo Compton	Président du Conseil d'administration de Everaldo Compton International
M. William Connely	Directeur de la Division des affaires scientifiques, Sandoz Pharmaceuticals
M. Horace B. Deets	Directeur exécutif de l'American Association of Retired Persons
M. Alain Gillette	Président de l'Union des groupements d'achats publics
M. Sharad D. Gokhale	Président de la Fédération internationale de la vieillesse
M. Mark Gorman	HelpAge International
M. Peter Greenwald	Miller, Singer, Raives & Brandes, P.C.
Mme Helen Kerschner	Directeur exécutif de l'American Association for International Aging
Mme Marilyn Hennessy	Première Vice-Présidente de la Retirement Research Foundation
M. Robert Muller	Ancien Sous-Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies
Mme Charlotte Nusberg	American Association of Retired Persons/Fédération internationale de la vieillesse
Mme Alicia Spaulding Paolozzi	Conseil international des femmes
Mme Midori Shimanouchi Lederer	Présidente, Japanese American Social Services Inc.

/...

Nations Unies

Mlle Margaret J. Anstee, Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne

M. Mohammad Sharif, Directeur assistant de la Division du développement social

M. Sandeep Chawla, Centre pour le développement social et les affaires
humanitaires, Office des Nations Unies à Vienne, Spécialiste du développement social

M. Marvin Kaiser, Centre pour le développement social et les affaires humanitaires,
Office des Nations Unies à Vienne, Consultant auprès de l'Organisation des
Nations Unies
